

EXPERTISES TRANSVERSALES

L'établissement de la déclaration de succession : combinaison des règles civiles et fiscales

 Nous préconisons d'organiser cette formation sur deux journées



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- La déclaration de succession apparaît souvent comme l'élément essentiel du règlement de la succession puisqu'elle doit être formalisée dans un certain délai, sous peine de pénalités. Si ce sont les règles fiscales qui gouvernent son établissement, il ne faut pas omettre qu'elle reste, sauf exception, soumise aux règles civiles de dévolution et de liquidation.
- Cette formation a pour objectif de rappeler les principes mais aussi d'aborder l'incidence des libéralités consenties par le défunt sur l'établissement de la déclaration de succession. De même, il convient de prendre en compte l'assurance-vie, de plus en plus utilisée de nos jours, ce qui a une influence sur la déclaration de succession.



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique et cas pratiques



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Support de travail avec l'essentiel, les textes et la jurisprudence
- Support de cas pratiques
- PowerPoint



FORMATEURS

Benoît MOCOTTE
et Sébastien RICHARD
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

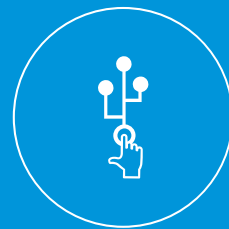
7h ou 14h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Intermédiaire



PLUS-VALUE

- Approfondissement des connaissances
- Maîtrise des règles d'établissement de la déclaration de succession
- Combinaison des règles civiles et fiscales



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉCLARATION DE SUCCESSION : COMBINAISON DES RÈGLES CIVILES ET FISCALES

- Droit civil de la famille
- Droit fiscal

1 RÈGLES DE BASES : L'ACTIF ET LE PASSIF

20min

- Les immeubles
- Les meubles
- Le passif

2 LA PRÉSENCE DE LIBÉRALITÉS

3h30

- Le rapport des libéralités antérieures
- La réduction des libéralités antérieures
- Les legs

3 LA PRÉSENCE D'UNE ASSURANCE-VIE

1h30

- Assurance-vie et communauté
- Assurance-vie et succession

4 ABATTEMENTS ET TAXATION

1h30

- Les règles de dévolution civile
- Les abattements et exonérations
- La taxation